



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vienne

Mairie de La Chaussée
4, rue de Saint Jean de Sauves
86330 LA CHAUSSEE
05 49 22 73 67



Séance du 08 décembre 2023

-=-=-=-

Après avoir été convoqué régulièrement, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 08 décembre 2023 à 18h30.

L'ordre du jour est ainsi fixé:

2023_42 -demande de subvention du FSE du collège Isaac de Razilly ;
2023_43- travaux en régie et détermination du taux horaire de l'agent communal ;
2023_44- demande de subvention du CFA de Sorigny ;
2023_45-revalorisation des tarifs de la salle des fêtes au 01/01/2024 pour prise en compte de la TEOMI incitative

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : M. LEGRAND, Maire, Mme CHAUVET et M. BERT, Adjoint, RUTAULT B,
Messieurs BOULÉ G, POTTIER X, GIROIRE JJ

Absent excusé : Mme DORIOL MJ : procuration à GIROIRE JJ

Objet : Subvention au FSE du Collège St Jean de Sauves

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention pour l'année 2024 formulée par le Foyer Socio-éducatif pour financer son action en matière culturelle et pédagogique. Celle-ci est de l'ordre de 10.00€ par élève et cela concerne 7 élèves pour la commune de La Chaussée. Les enfants concernés sont en annexe.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer 15€ par élève soit 105€ (cent cinq euros).

Objet : Travaux en régie-détermination du taux horaire de l'agent

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les heures effectuées par l'agent technique réalisant des travaux dans les bâtiments communaux peuvent être valorisées et qu'il convient donc de comptabiliser ces heures ainsi que les fournitures achetées, en régie.

C'est pourquoi, il est nécessaire de fixer un taux horaire à l'agent.

Monsieur le maire propose un taux horaire de 20€/heure pour l'employé communal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'appliquer le taux horaire de 20 € de l'heure, pour les heures travaillées de l'agent dans le cadre des travaux dans les bâtiments communaux
- D'autoriser monsieur le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Objet : Subvention au CFA de Sorigny

Monsieur Le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de subvention formulée par le Centre de Formation d'Apprentis pour renforcer les conditions d'accueil et de formation des élèves.
Un jeune de la commune fréquente cet établissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme suivante au demandeur : 80.00€ (quatre-vingt euros).

Objet : Tarifs de location de la salle des fêtes

Mr le maire expose au conseil municipal la nécessité de réajuster les tarifs pour inclure la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative. Ces tarifs seront applicables au 01 janvier 2024.

Habitants de la commune	<u>Sans chauffage</u>	<u>Avec chauffage</u>
Forfait 2 jours	135,00 €	170,00 €
Location courte durée (réunion, vin d'honneur, etc.)		55,00 €
Hors commune	<u>Sans chauffage</u>	<u>Avec chauffage</u>
2 jours	205,00 €	240,00 €
Forfait location courte durée (réunion, vin d'honneur, etc.)		75,00 €

Associations de la Commune : la location est gratuite ; les associations dont le siège n'est pas situé sur la commune se verront appliquer le tarif Location courte durée ;

Questions diverses :

-Prix des villages fleuris : notre commune a reçu le 2^{ème} prix ex-aequo avec la commune de Mairé (86). Cette année, pas de 1^{er} prix. En récompense, 3 plantes et 520€.

-Les finances : au 08 décembre, notre commune a dépensé 37% en section de fonctionnement par rapport au prévisionnel et 51% en section d'investissement.

-Le travail sur la Base Adresses Locale est en passe d'être terminé- phase suivante : la publication vers la Base Adresses Nationale qui va ensuite se déverser vers les GPS afin d'orienter au plus juste les moyens de secours, principalement et ensuite, le colisage ainsi que les infrastructures fibre.

-Orange chargé d'installer l'infrastructure de la fibre optique a présenté un avant-projet d'implantation, à affiner dans les mois qui viennent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.